

Document:	<u>EB 2009/97/R.15/Rev.1</u>
Agenda:	<u>11(a)(ii)</u>
Date:	<u>15 September 2009</u>
Distribution:	<u>Public</u>
Original:	<u>English</u>

E



Enabling poor rural people
to overcome poverty

President's report

Proposed loan and grant to the Islamic Republic of Mauritania for the

Value Chains Development Programme for Poverty Reduction

Executive Board — Ninety-seventh Session
Rome, 14-15 September 2009

For: **Approval**

Note to Executive Board Directors

This document is submitted for approval by the Executive Board.

Directors are invited to contact the following focal point with any technical questions about this document:

Cristiana Sparacino

Country Programme Manager
telephone: +39 06 5459 2306
e-mail: c.sparacino@ifad.org

Queries regarding the dispatch of documentation for this session should be addressed to:

Deirdre McGrenra

Governing Bodies Officer
telephone: +39 06 5459 2374
e-mail: d.mcgrenra@ifad.org

Contents

Recommendation for approval	ii
Map of the programme area	iii
Financing summary	iv
I. The programme	1
A. Main development opportunity addressed by the programme	1
B. Proposed financing	1
C. Target group and participation	2
D. Development objectives	2
E. Harmonization and alignment	3
F. Components and expenditure categories	3
G. Management, implementation responsibilities and partnerships	3
H. Benefits and economic and financial justification	4
I. Knowledge management, innovation and scaling up	4
J. Main risks	5
K. Sustainability	5
II. Legal instruments and authority	5
III. Recommendation	5
Annex	
Accord de financement	6
(Financing agreement)	
Appendices	
I. Key reference documents	
II. Cadre logique	
(Logical framework)	

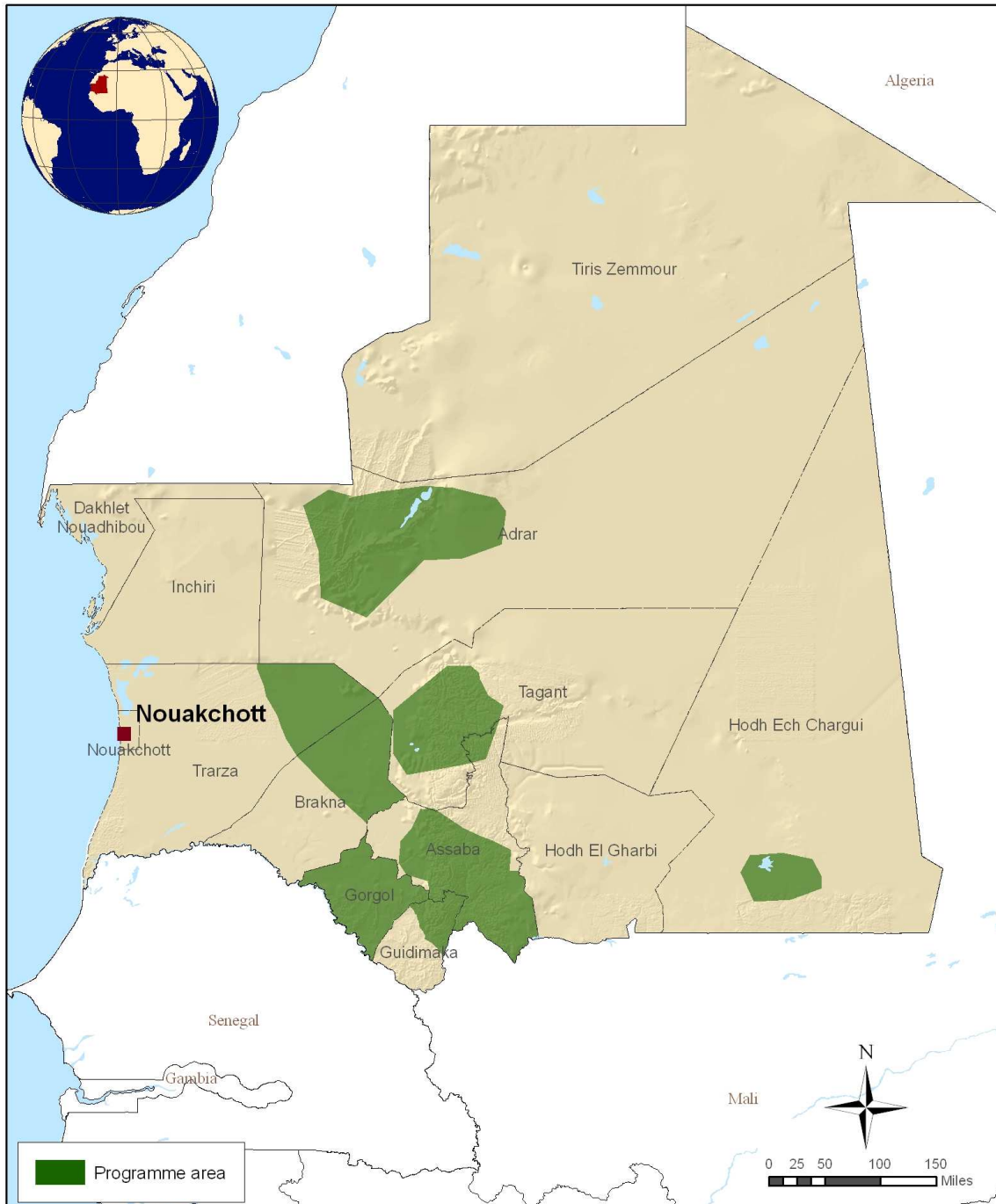
Recommendation for approval

The Executive Board is invited to approve the recommendation for the proposed financing to the Islamic Republic of Mauritania for the Value Chains Development Programme for Poverty Reduction, as contained in paragraph 35.

Map of the programme area

Mauritania

Value Chains Development Programme for Poverty Reduction



The designations employed and the presentation of the material in this map do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of IFAD concerning the delimitation of the frontiers or boundaries, or the authorities thereof.

Map compiled by IFAD

Islamic Republic of Mauritania

Value Chains Development Programme for Poverty Reduction

Financing summary

Initiating institution:	IFAD
Borrower:	Islamic Republic of Mauritania
Executing agency:	Ministry of Rural Development
Total programme cost:	US\$17.8 million
Amount of IFAD loan:	SDR 3.856 million (equivalent to approximately US\$6.0 million)
Amount of IFAD grant:	SDR 3.856 million (equivalent to approximately US\$6.0 million)
Terms of IFAD loan:	40 years, including a grace period of 10 years, with a service charge of three fourths of one per cent (0.75 per cent) per annum
Cofinancier:	Italy – Facility to Support Rural Finance (RuralFin) supplementary funds
Amount of cofinancing:	RuralFin supplementary funds: US\$2.0 million
Terms of cofinancing:	Grant
Contribution of borrower:	US\$2.6 million
Contribution of beneficiaries:	US\$1.2 million
Appraising institution:	IFAD
Cooperating institution:	Directly supervised by IFAD

Proposed loan and grant to the Islamic Republic of Mauritania for the Value Chains Development Programme for Poverty Reduction

I. The programme

A. Main development opportunity addressed by the programme

1. The Value Chains Development Programme for Poverty Reduction aims to achieve growth by developing seven agricultural value chains (vegetables, dates, milk, poultry, skins and hides, red meat and non-timber forest products) that involve poor rural women and men as both key players and main beneficiaries. This programme comes at an important time in Mauritania's development. By 2010, according to projections, two thirds of its population will live in urban areas. Nouakchott, Mauritania's capital, is already a major consumer of agricultural products, most of which are imported (cereals, but also vegetables, milk, dates and poultry). Given the surge in food prices, partly structural in nature, there is an important economic justification for substituting some imports with increased national production. The programme's support to the selected agricultural value chains will achieve the double objective of fighting poverty and increasing national production, thus reducing the country's reliance on food imports and vulnerability to food import price increases.

B. Proposed financing

Terms and conditions

2. It is proposed that IFAD provide to the Islamic Republic of Mauritania a loan in the amount of SDR 3.856 million (equivalent to approximately US\$6.0 million) on highly concessional terms, a grant under the Debt Sustainability Framework in the amount of SDR 3.856 million (equivalent to approximately US\$6.0 million) and a grant of Italian supplementary funds from the Facility to Support Rural Finance (RuralFin) in the amount of US\$2.0 million to help finance the Value Chains Development Programme for Poverty Reduction. The loan will have a term of 40 years, including a grace period of 10 years, with a service charge of three fourths of one per cent (0.75 per cent) per annum.

Relationship to the IFAD performance-based allocation system (PBAS)

3. The allocation defined for Mauritania under the PBAS is US\$11.9 million over the 2007-2009 allocation cycle.

Country debt burden and absorptive capacity of the State

4. Between 1980 and 2005, IFAD financed 11 projects in Mauritania, roughly one new project every two years. Eight of the projects are now closed. Disbursements of the three ongoing projects are on track. Under IFAD's Debt Sustainability Framework, Mauritania is categorized as being at medium risk of debt vulnerability and is therefore eligible for 50 per cent grant financing over the period 2007-2009.

Flow of funds

5. A special account, in United States dollars, will be set up in Nouakchott. Upon grant/loan effectiveness, IFAD will make a deposit corresponding to the initial financing requirements. The account will be replenished in accordance with established IFAD procedures. A programme account in local currency will be opened in a commercial bank acceptable to IFAD in Mauritania and will be managed by the programme unit. The Government of Mauritania will deposit its contributions into this account according to the agreed annual workplan and budget.

Supervision arrangements

6. The programme will be directly supervised by IFAD.

Exceptions to IFAD General Conditions for Agricultural Development Financing and operational policies

7. No exceptions.

Governance

8. High standards of governance will be assured through open competitions in the public, private and non-profit sectors for implementation contracts.

C. Target group and participation

Target group

9. The target group consists of women, young people and men who are living in the rural dry areas of nine regions (Adrar, Assaba, Brakna, Gorgol, Guidimaka, Hodh Ech Chargui, Hodh El Gharbi, Tagant and Trarza) and are already involved in the production of goods foreseen in the seven value chains. It is estimated that some 9,500 households will benefit directly from the programme and 32,000 households indirectly.

Targeting approach

10. In accordance with the IFAD Policy on Targeting, and based on an extensive analysis of vulnerability and poverty as well as of the potential opportunities for rural poverty reduction and agricultural development, the programme will include: (i) geographic targeting; (ii) self-targeting through the selection of value chains where there are concentrations of poor and vulnerable people; and (iii) enabling measures and empowerment and capacity-building measures to foster interaction between poor rural people and decision-makers (in value chain working groups) in order to establish a common strategy and commitment to the identified poverty reduction goals and approaches.

Participation

11. Programme activities have been built around the initial two-year programmes of work and budget proposed by the value chain members themselves at programme design. This practice will continue throughout the programme's life span. Furthermore, strong representation of the target group in the programme's steering committee is foreseen.

D. Development objectives

Key programme objectives

12. The programme's goal is to improve the incomes and living conditions of the target group, women and young people in particular. Its specific objective is to increase, in a sustainable manner, the target group's access to the added value that will be created through the development of the seven value chains.

Policy and institutional objectives

13. Policy dialogue is an integral part of the programme's design and future implementation. The Government will participate in the value chain working groups set up under the programme. This will allow for a public discussion with the Government of such issues as pricing policy, import and export taxes, subsidies, quality norms, and laws and regulations.

IFAD policy and strategy alignment

14. The programme is in line with: (i) IFAD's Private-sector Development and Partnership Strategy; (ii) the IFAD Rural Finance Policy; (iii) the IFAD Policy on Targeting; and (iv) the Framework for Gender Mainstreaming in Operations. It is fully consistent with the Mauritania results-based country strategic opportunities programme (COSOP), in particular with its third strategic objective: achieving sustainable agricultural development and food security.

E. Harmonization and alignment

Alignment with national priorities

15. The programme is the first intervention foreseen in Mauritania's results-based COSOP presented to the Executive Board in September 2007. The COSOP is fully aligned with Mauritania's second poverty reduction strategy framework (Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté-CSLP II), and was in fact also developed in partnership with representatives of the Government, civil society, donors and other partners during an in-country workshop held in February 2007. IFAD interventions in Mauritania all relate to the second CSLP II pillar: anchor growth to the economic situation of the poor. The programme is also fully consistent with the country's rural sector development strategy, which underlines the importance of a value chain approach and of strategies for livestock development and agribusiness development.

Harmonization with development partners

16. Development partners who could potentially be interested in the programme were invited to the in-country value chain development workshops organized by IFAD and the Government. These included non-conventional IFAD partners such as the Arab Authority for Agricultural Investment and Development, but also the Food and Agriculture Organization of the United Nations, the United Nations Development Programme, the World Food Programme, the World Bank and bilateral partners. Various partnership opportunities resulted from these meetings.

F. Components and expenditure categories

Main components

17. The programme has four components: (i) facilitation; (ii) innovation and knowledge management; (iii) value chain support fund; and (iv) programme management and monitoring and evaluation.

Expenditure categories

18. There are six expenditure categories: (i) equipment; (ii) studies; (iii) training; (iv) value chain support fund; (v) salaries; and (vi) operating costs.

G. Management, implementation responsibilities and partnerships

Key implementing partners

19. The value chain working groups are composed of, among others, members of rural organizations, the private sector and service providers. Once the programme of work and budget for each value chain is established and approved, the programme will launch a call for proposals and subsequently issue contracts to successful proponents (e.g. the private sector, NGOs, the public sector, rural organizations). Selected proposals must conform with the programme's strategy and implementation approach.

Implementation responsibilities

20. The Ministry of Rural Development will be the main implementing agent. The programme will put in place (i) supervision arrangements, (ii) a steering committee, (iii) a programme unit, and (iv) a technical commission. The steering committee will have overall responsibility for programme implementation, approve the annual workplan and budget, and review progress and monitoring and evaluation reports. The programme unit, established within the Ministry's Directorate for Policies, Cooperation and Monitoring and Evaluation, will be responsible for the programme's day-to-day management. The technical commission will be responsible for examining, evaluating and selecting the proposals to be financed through the value chain development fund.

Role of technical assistance

21. The programme's approach will be to facilitate and support the value chain working groups, enabling them to build long-lasting technical partnerships based on the needs identified in the annual workplans established by the working groups.

Status of key implementation agreements

22. The Government has officially confirmed the Ministry of Rural Development as the programme's lead implementing agency and approved the programme's institutional set-up and organigramme.

Key financing partners and amounts committed

23. The total programme cost is US\$17.8 million over six years. The sources of financing are an IFAD loan (34 per cent) and an IFAD grant (34 per cent), Italian RuralFin supplementary funds (11 per cent), the Government (14 per cent) and beneficiaries (7 per cent).

H. Benefits and economic and financial justification

Main categories of benefits generated

24. Overall benefits expected from the programme include: (i) the increased value added created within the value chains and the share of this value added going to the target group; (ii) the assurance of stable and durable revenues for the target group resulting from market integration achieved through sustainable partnerships established with the private sector; (iii) the reduction in social costs linked to reduced migration from the rural areas; and (iv) additional agricultural production available on the national market, resulting in reduced imports and/or increased exports.

Economic and financial viability

25. The economic and financial analysis confirmed: (i) the selection made of the value chains to be supported under the programme; (ii) the viability of the development of these commodity chains, particularly from the point of view of the target group; and (iii) the programme's overall economic feasibility. The economic rate of return was estimated at 12 per cent.

I. Knowledge management, innovation and scaling up

Knowledge management arrangements

26. The programme's overall strategy and organization have been developed to further the objective of promoting innovation and knowledge management; in fact, one of the programme components is "innovation and knowledge management". Participatory monitoring and evaluation will be the core of knowledge management activities. Direct supervision by IFAD will enhance headquarters staff's understanding of situations on the ground. Lessons learned will be disseminated through FIDAFRIQUE, thereby assuring regional coverage. Moreover, networking with projects in the region applying similar value chain approaches (in Burkina Faso and Senegal, for example) will encourage stakeholders to share knowledge gained from their experiences.

Development innovations that the programme will promote

27. Innovation is what the Government is expecting from the programme. Mauritians have historically been traders and are quite knowledgeable about market access issues. However, the value chain development approach promoted by programme, which foresees that all value chain actors (public sector, private sector, civil society, etc.) come together to discuss strategy development, activities, regulatory frameworks, import/export prices, taxes, etc., is a major innovation in the country.

Scaling-up approach

28. The programme's scaling-up approach involves: (i) focusing during the first two programme years on vegetable and poultry value chains; (ii) slowly developing value chains for dates, non-timber forest products and hides and skins; and (iii) adopting an even more phased approach for milk and red meat value chains, the income-generation potential of which can only be realized through the involvement of private-sector operators working in direct partnership with the rural organizations.

J. Main risks

Main risks and mitigation measures

29. The programme faces two main risks relating to (i) its highly innovative approach and (ii) political instability. With regard to the first risk, the planned mitigation measures include the extensive human and financial investments foreseen under the programme for facilitation, communication and support for value chain structuring. With regard to the second risk, the programme unit's financial and administrative independence means that it will be able to function fully even under politically unstable circumstances. Past experience in Mauritania has shown that projects and programmes can remain fully operational during periods of political instability.

Environmental classification

30. Pursuant to IFAD's environmental assessment procedures, the programme has been classified as a Category B operation in that it is not likely to have any significant negative environmental impact.

K. Sustainability

31. Sustainability will be achieved once the value chains are fully operational and fully independent of programme support (where the final buyers are sustainably linked to the prime producers). During its six-year life span, the programme will build a strong base for the future sustainability of the value chains developed and promote a series of commercial links among the various value chain stakeholders.

II. Legal instruments and authority

32. A programme financing agreement between the Islamic Republic of Mauritania and IFAD will constitute the legal instrument for extending the proposed financing to the borrower. A copy of the negotiated financing agreement is attached as an annex.
33. The Islamic Republic of Mauritania is empowered under its laws to receive financing from IFAD.
34. I am satisfied that the proposed financing will comply with the Agreement Establishing IFAD and Lending Policies and Criteria.

III. Recommendation

35. I recommend that the Executive Board approve the proposed financing in terms of the following resolution:

RESOLVED: that the Fund shall make a loan on highly concessional terms to the Islamic Republic of Mauritania in an amount equivalent to three million eight hundred and fifty-six thousand special drawing rights (SDR 3,856,000) and upon such terms and conditions as shall be substantially in accordance with the terms and conditions presented herein.

RESOLVED FURTHER: that the Fund shall provide a grant under the Debt Sustainability Framework to the Islamic Republic of Mauritania in an amount equivalent to three million eight hundred and fifty-six thousand special drawing rights (SDR 3,856,000) and upon such terms and conditions as shall be substantially in accordance with the terms and conditions presented herein.

Kanayo F. Nwanze
President

Accord de financement négocié:

Programme de lutte contre la pauvreté rurale par l'appui aux filières

(Négociations conclues le 31 août 2009)

Numéro du prêt: _____

Numéro du don: DSF _____

Numéro du don fonds supplémentaires italiens: _____

Nom du programme: Programme de lutte contre la pauvreté rurale par l'appui aux filières en Mauritanie (ProLPRAF) ("le programme")

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

et

La République islamique de Mauritanie ("l'Emprunteur")

(désignés individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

conviennent par les présentes de ce qui suit:

Préambule

1. L'Emprunteur a sollicité du Fonds un prêt et un don pour le financement du programme (le "programme") décrit à l'annexe 1 du présent accord;
2. La République italienne a conclu un accord avec le Fonds en date du 9 mai 2005 établissant la Facilité d'appui à la finance rurale (RURALFIN), financée au moyen de contributions volontaires, et a donné sa non objection pour que la somme de deux millions de dollars des États-Unis d'Amérique provenant de cette facilité soit attribuée au programme et contribue à son financement.

Section A

1. Le présent accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du programme et les dispositions relatives à l'exécution (annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (annexe 2) et les clauses particulières (annexe 3).
2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009 et leurs éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.
3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur un prêt, un don et un don fonds supplémentaires italiens ("le financement"), que l'Emprunteur utilise aux fins de l'exécution du programme, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.

Section B

1.
 - A. Le montant du prêt est de 3 856 000 DTS.
 - B. Le montant du don est de 3 856 000 DTS.
 - C. Le montant du don fonds supplémentaires italiens est de 2 000 000 USD.
2. Le prêt est accordé à des conditions particulièrement favorables.
3. La monnaie de paiement au titre du service du prêt est le dollar des États-Unis d'Amérique.
4. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier.
5. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service sont exigibles le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre, à compter du 1^{er} avril 2019.
6. Un Compte de programme libellé en ouguiya est ouvert au nom de l'Emprunteur auprès d'un établissement bancaire acceptable pour le Fonds. La contribution de l'Emprunteur en matière de fonds de contrepartie, soit 2 300 000 USD, sera mobilisée sur la base des besoins convenus lors de la préparation du PTBA.

Section C

1. L'Agent principal du programme est le Ministère du développement rural de l'Emprunteur.
2. La date d'achèvement du programme est fixée six ans après la date d'entrée en vigueur du présent accord.

Section D

1. Le Fonds prendra en charge l'administration du prêt, du don et du don fonds supplémentaires italiens et la supervision du programme.

Section E

1. Les éléments suivants constituent des cas supplémentaires de suspension du présent accord:
 - a) À la date prévue pour l'entrée en vigueur ou à une date postérieure fixée à cette fin, l'accord n'a pas pris effet;
 - b) Les fonds de contrepartie ne sont pas disponibles dans des conditions satisfaisantes pour le Fonds;
 - c) Le Fonds a notifié à l'Emprunteur que des allégations crédibles de corruption et de manœuvres frauduleuses en relation avec le programme ont été portées à son attention et que l'Emprunteur n'a pris aucune action appropriée en temps utile pour y remédier à la satisfaction du Fonds;
 - d) Le Manuel de mise en œuvre, ou l'une de ses dispositions, a été suspendu, résilié en tout ou partie, a fait l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable du Fonds. Le Fonds considère que ces événements ont eu ou auront, vraisemblablement, un effet préjudiciable grave sur le programme; et

- e) Les rapports d'audit n'ont pas été reçus dans un délai de 12 mois suivant la fin de l'année fiscale.
2. Les éléments suivants constituent des conditions préalables aux décaissements:
- a) Un avis juridique favorable, délivré par l'autorité compétente sur le territoire de l'Emprunteur acceptable tant en la forme que sur le fond a été remis par l'Emprunteur au Fonds;
- b) Le Compte de programme a été ouvert et les fonds de contrepartie pour l'année considérée ont été inscrits dans la loi de finance; et
- c) Le Comité de pilotage (CP) et l'Unité de programme (UP) ont été créés par Arrêté Ministériel, le personnel de l'UP et le Responsable administratif et financier (RAF) ont été recrutés avec l'accord du Fonds.
3. Le présent accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur.
4. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le nom et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour le FIDA:

Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono, 44
00142 Rome, Italie

Pour l'Emprunteur:

Ministère des affaires économiques et
du développement
B.P. 238
Nouakchott, Mauritanie

Le présent accord, en date du _____, a été établi en langue française en six (6) exemplaires originaux, trois (3) pour le Fonds et trois (3) pour l'Emprunteur.

Pour le Fonds

Pour l'Emprunteur

Annexe 1

Description du programme et Dispositions relatives à l'exécution

I. Description du programme

1. *Zone du programme.* Le programme sera exécuté dans les zones rurales arides, définies comme prioritaires par le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP). Elles sont essentiellement situées dans les "Willayas" (régions) de l'Adrar, du Brakna, du Trazra, du Tagant, du Gorgol, du Guidimakha, de l'Assaba, des Hodh El Chargui et Hodh El Gharbi.

2. *Groupe cible.* Le groupe cible est constitué par les populations rurales n'ayant pas accès à des revenus suffisants pour assurer leur sécurité alimentaire et la satisfaction de leurs besoins élémentaires. Il comprend les petits producteurs, les familles rurales pauvres dépendantes de petits métiers liés à chacune des filières, les ruraux sans terre ou sans bétail, les agriculteurs ou agro-pasteurs, les éleveurs sédentaires ou nomades, les résidents des oasis. Une attention particulière sera portée aux jeunes et aux femmes, en particulier aux femmes rurales chefs de ménage.

3. *Objectif général du programme.* L'objectif général du programme est l'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations rurales pauvres (femmes et jeunes en particulier) des zones d'intervention du programme.

4. *Objectifs spécifiques.* L'objectif spécifique du programme est, par la promotion et le développement de sept filières agricoles (maraîchage, aviculture, dattes, produits forestiers non ligneux, peaux et cuirs, lait et viandes rouges), d'améliorer l'insertion économique et sociale des populations cibles et d'accroître durablement le montant et la part de la valeur ajoutée créée leur revenant.

5. *Composantes.* Le programme sera articulé autour de quatre composantes:

Composante 1. Facilitation

Composante 2. Innovation et gestion des connaissances

Composante 3. Fonds d'appui aux filières

Composante 4. Gestion du programme et suivi-évaluation

Les composantes seront articulées autour de la stratégie globale du programme qui comprendra: a) la stratégie de ciblage et de genre, b) une stratégie de développement pour chaque filière d'intervention, c) une structuration des interventions du programme en composantes fonctionnelles qui seront transversales à la logique de filières.

Composante 1. Facilitation

Les objectifs de la composante sont de:

- a) Identifier, mobiliser et animer les acteurs des Groupes de travail par filières (GTF) et les aider dans la formulation des Plans d'action par filière (PAF) et les Programmes de travail annuels par filière (PTAF);
- b) Identifier les passerelles ou les thèmes d'intérêt communs entre différentes filières appuyées par le programme;
- c) Développer et coordonner la stratégie du programme en termes de genre et de ciblage;

- d) Faciliter les relations entre les acteurs des filières et les partenaires extérieurs;
- e) Promouvoir et faciliter le dialogue de politiques en relation avec les stratégies de filière;
- f) Faciliter la formalisation de partenariats ou de relations contractuelles entre les acteurs de la filière;
- g) Pérenniser les mécanismes de cogestion participative des filières;
- h) Communiquer sur les stratégies et les actions appuyées par le programme;
- i) Appuyer les groupes par filières et/ou les membres de ces groupes dans le domaine de la communication et du marketing;
- j) Contribuer pour les domaines cités à la capitalisation et à la gestion des savoirs, organisée dans le cadre du programme; et
- k) Suivre et animer les actions du programme et jouer un rôle de point focal pour les questions sociales, juridiques et de politique économique, de communication et de marketing.

La plupart des activités de la composante seront programmées et réalisées dans le cadre des plans d'action annuels établis par filières et en accord entre le programme et les groupes. Un budget réservé à cette composante sera inclus dans les PTAF. Le programme disposera également d'une capacité de mise en œuvre directe sous la forme d'une équipe technique et un budget de fonctionnement et d'intervention.

Composante 2. Innovation et gestion des connaissances

L'objectif général de la composante est de contribuer à construire au sein des acteurs des filières une capacité d'innovation rapidement opérationnelle et durable et d'appuyer ces innovations.

Les activités suivantes à mener dans le cadre de la composante seront incluses dans les PAF et PTAF:

- a) Améliorer la connaissance technique, économique et sociale des filières mauritaniennes sur lesquelles le programme intervient;
- b) Promouvoir et faciliter l'acquisition et l'application, par les acteurs des filières, de compétences techniques économiques et organisationnelles; et
- c) Renforcer, au sein des acteurs des filières, les capacités d'innovation et promouvoir et faciliter la mise en œuvre d'actions innovantes et de recherche/action au sein des filières.

Les appuis du programme seront centrés sur un nombre limité de thèmes stratégiques identifiés dans le cadre de chaque filière ou seront communs à plusieurs filières. Ils seront réexaminés annuellement. Ces appuis seront normalement intégrés dans les plans d'action ou initiés par l'équipe chargée de l'animation de cette composante. Sur chaque thème un groupe de travail technique sera constitué entre les acteurs des filières intéressés. Chacun de ces groupes devra compter avec une participation significative de représentants d'organisations rurales ou de personnes ressources issues des populations cible du programme. Chaque groupe devra s'assurer que ses travaux prennent en compte, conformément à la stratégie du programme, les aspects de réduction de la pauvreté et le genre.

Les appuis du programme porteront sur: a) l'organisation de réunions thématiques; b) l'appui à des actions de recherche menées sur le terrain; c) des formations courtes en Mauritanie et si nécessaire en dehors; d) l'acquisition, la production et la diffusion (y compris mise en ligne) de documentation ou de supports pédagogiques; e) des voyages de prospection ou d'étude, et des invitations de partenaires étrangers; f) des formations ou études, réalisées éventuellement, avec l'appui de techniciens étrangers; g) des frais liés à la participation à des réseaux internationaux de recherche et d'échange.

Composante 3. Fonds d'appui aux filières (FAF)

L'objectif de cette composante est de proposer des financements adaptés à chaque catégorie d'acteurs des filières et aux partenariats noués entre ces acteurs et de les rendre accessibles. Les actions ainsi soutenues devront être cohérentes avec la stratégie du programme en particulier concernant les aspects de ciblage et de genre.

Le FAF pourra soutenir un seul acteur, cependant les propositions présentées par un partenariat bénéficieront d'une préférence, en particulier celles comprenant une participation importante des organisations rurales issues des groupes cibles. Les types de coûts pouvant avoir droit aux appuis du programme comprendront: a) la construction et le génie civil y compris les études; b) les équipements et le matériel; c) les stocks initiaux; d) la formation, l'assistance technique et les études; e) les démarches juridiques et administratives; f) les coûts de fonctionnement et de personnel incorporés aux actions; g) les coûts administratifs de mise en œuvre des actions (15% maximum). Les fonds du FAF seront transférés sous forme de subventions partielles ou totales. Le programme ne prévoit pas d'intervenir au moyen d'instruments financiers. Il pourra, en revanche appuyer les acteurs des filières à s'articuler avec les institutions financières. Les subventions accordées dans le cadre du programme devront être utilisées exclusivement pour l'objet pour lequel elles ont été accordées.

Tous les acteurs des filières pourront avoir droit aux appuis du programme. Ils devront cependant: a) adhérer à la stratégie du programme en particulier en termes de réduction de la pauvreté de ciblage et de genre; b) participer au sein des GTF animés dans le cadre du programme; c) accepter les procédures du programme en particulier celles liées au FAF, au suivi-évaluation et aux supervisions, audits et contrôles réalisés dans le cadre du programme; d) s'engager à fournir régulièrement les informations statistiques demandées par le programme; e) collaborer aux études et enquêtes réalisées dans le cadre du programme.

Les conditions d'accès au FAF et les activités qu'il pourra financer seront définies dans le Manuel de mise en œuvre. Les activités soutenues par le FAF devront être choisies chaque année par les GTF et inscrites dans les PAF et les PTAF négociés avec le programme et seront mises en œuvre au moyen d'une procédure simple d'appel à propositions.

Chaque année un montant global sera alloué au FAF sur la base des prévisions réalisées lors de la préparation du programme. Les ajustements éventuels seront décidés au niveau de la supervision du programme et en particulier lors de l'examen à mi-parcours prévu à l'issue de la troisième année. Ce montant annuel sera alloué pour au moins la moitié à des organisations rurales ou à des actions de renforcement des capacités de ces organisations ou des populations cibles. Les appuis à des structures publiques ne pourront excéder un quart du montant annuel.

Chaque action appuyée par le FAF viendra en complément de celles fournies directement par les acteurs des filières où qu'ils auront réussi à mobiliser. Le programme fixera par actions ou type d'actions: a) un plafond de contribution; b) des règles de financement en pourcentage; et c) une combinaison des deux méthodes.

Progressivement ces règles seront stabilisées et perfectionnées à partir de l'analyse des actions des années antérieures. Les plans d'action annuels devront mentionner ces règles. Elles devront être clairement annoncées dans les dossiers d'appels à propositions. En outre une participation d'au moins 10%, en argent ou en nature, sera demandée aux bénéficiaires finaux de chaque action. Lorsque le bénéficiaire direct sera une entreprise privée la contribution du FAF ne pourra excéder la moitié du montant de l'action. Enfin, les appuis du FAF aux organismes publics et parapublics ne pourront couvrir des frais de fonctionnement courant uniquement si un échéancier de prise en charge progressive de ces coûts sur le budget desdits organismes a été négocié et accepté formellement par leur tutelle budgétaire.

Composante 4. Gestion du programme et suivi-évaluation

La gestion du programme et le suivi-évaluation seront assurés par trois cellules au sein de l'équipe du programme. La coordination proprement dite, une cellule administrative et financière et une cellule de suivi-évaluation. L'équipe du programme comprendra également trois cellules chargées des trois premières composantes. Lors de l'examen à mi-parcours l'organigramme de l'équipe sera revu selon les besoins et les perspectives de pérennité institutionnelle des mécanismes mis en place dans le cadre du programme.

II. Dispositions relatives à l'exécution

A. ORGANISATION ET GESTION

1. Agent principal du programme

1.1. *Désignation et responsabilités.* Le Ministère du développement rural de l'Emprunteur, en sa qualité d'Agent principal du programme, assume l'entière responsabilité de l'exécution du programme. Son rôle sera de constituer le point d'ancrage institutionnel du programme; d'assurer la coordination de sa mise en œuvre et notamment d'assurer le secrétariat du CP et la liaison avec les autres départements et partenaires et de créer et d'héberger en son sein l'UP.

2. Comité de pilotage (CP)

2.1. *Établissement.* Le CP sera créé par Arrêté du Ministère du développement rural (MDR). Il se réunira en séance ordinaire deux à trois fois par an et en séance extraordinaire si nécessaire.

2.2. *Composition.* Le CP sera composé de représentants de chacun des principaux ministères concernés, soit le Ministère des affaires économiques et du développement (MAED) qui assumera la présidence, le MDR, le Ministère du commerce, de l'artisanat et du tourisme (MCAT), le Ministère de l'industrie et des mines (MIN), le Ministère de l'intérieur et de la décentralisation (MID), le Ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire (MHUAT), le Ministère des affaires sociales, de l'enfance et de la famille (MASEF), le Ministère de l'environnement et du développement durable (MEDD); le Commissariat à la promotion des investissements; de représentants des organisations rurales représentatives des populations cibles du programme; du secteur privé; de la société civile et d'un représentant de chacun des autres partenaires au développement contribuant au programme.

2.3. *Responsabilités.* Le CP aura pour responsabilité d'examiner les rapports de mise en œuvre et de suivi-évaluation du programme; de formuler des orientations et recommandations en direction de l'ensemble des partenaires, instances de mise en œuvre et acteurs; de valider les propositions de PTBA. Certaines décisions sur des

propositions d'action engageant des montants importants provenant des fonds du programme pourront faire l'objet d'une validation au cas par cas par le CP.

3. *Unité de programme (UP)*

3.1. *Établissement.* L'UP sera créée au sein de la Direction des politiques, de la coopération et du suivi-évaluation (DPCSE) du MDR. Elle disposera de l'autonomie de gestion et de patrimoine.

3.2. *Composition.* L'UP comprend:

- a) La coordination proprement dite composée d'un coordonnateur et d'un secrétaire;
- b) Une cellule administrative et financière composée d'un RAF, d'un comptable, d'un assistant comptable et d'un secrétaire;
- c) Une cellule de suivi-évaluation composée d'un responsable du suivi-évaluation, d'un responsable informaticien et d'un secrétaire;
- d) Les trois équipes chargées des autres composantes.

Sa composition pourra évoluer en fonction des besoins du programme.

3.3. *Responsabilités.* L'UP sera chargée de la mise en œuvre directe du programme, de son administration et de sa gestion.

4. *Commission technique (CT)*

La CT sera mise en place par le Secrétaire général du MDR. La CT interviendra dans les procédures de décision sur les appuis qui seront fournis par le FAF. Son rôle sera d'examiner, évaluer et sélectionner les propositions d'action et les demandes d'appui présentées par les acteurs des filières dans le cadre du FAF. La CT sera présidée par le MAED et composée des points focaux du programme désignés au sein des Directions des principaux départements participant au programme. Des représentants des organisations rurales, du secteur privé et d'autres bailleurs éventuels seront associés à cette commission. La CT pourra également faire ponctuellement appel à des personnes ressources choisies pour leur compétence dans un domaine particulier. L'UP assurera son secrétariat et aura notamment pour tâche de mobiliser la CT rapidement et aussi souvent que nécessaire.

B. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET PARTENARIAT

5. *Stratégie*

La stratégie globale du programme s'entend de la stratégie de ciblage et de genre, de la stratégie de développement pour chaque filière d'intervention et de la structuration des interventions du programme en composantes fonctionnelles qui seront transversales à la logique de filières.

Les stratégies par filières seront conçues et pilotées par des GTF qui définiront chaque année un PAF. Les GTF et les PAF constitueront pour le programme le volet "demande" qui s'articulera avec les composantes du programme qui constitueront le volet "offre". L'adéquation entre "demande" et "offre" se fera au travers d'un PTAF accordé entre le GTF et le programme. Ce PTAF comprendra uniquement des actions inscrites au Plan d'action (PAF) du GTF et cohérentes avec la stratégie du programme (ciblage et genre en particulier). Les PTAF seront intégrés dans le PTBA du programme.

Cette structure "croisée" entre filières et composantes dotera les groupes, stratégies et PAF d'un degré d'autonomie par rapport au programme et les incitera à développer des partenariats externes complémentaires à celui-ci. Elle contribuera aussi à instituer et consolider des pratiques pérennes de cogestion participative de filière qui constitueront un des éléments de la stratégie de sortie du programme.

6. *Approche*

Une approche progressive et par phases sera mise en œuvre en fonction des caractéristiques propres à chaque filière. En première année et seconde année l'accent sera mis sur les filières maraichage et aviculture où des référentiels sont immédiatement accessibles et où les cycles de production sont courts, ce qui devrait permettre un impact important plus rapide. La progression sera moins rapide sur les filières lait et viande rouge dans lesquelles les principaux investissements ne sont attendus qu'au cours de la seconde moitié de la durée du programme.

Le programme instaurera et perfectionnera, à partir des leçons tirées des filières où son intervention sera initialement la plus importante, un ensemble cohérent d'outils, méthodes et procédures d'animation et de mise en œuvre qui seront utilisés sur l'ensemble des filières d'intervention du programme. Cet ensemble de pratiques communes devrait permettre aux acteurs de chaque filière de bénéficier d'expériences développées au sein des autres filières, ainsi que la création de synergies et dynamiques entre les filières.

7. *Mise en œuvre des composantes*

7.1. *Composante 1. Facilitation*

La composante sera mise en œuvre par une équipe constituée au sein de l'UP. Cette équipe assumera les tâches d'animation et de communication et disposera de compétences en termes de ciblage et de genre et dans les domaines économiques, juridiques et de marketing globaux des filières. Elle sera composée de deux à quatre cadres (en fonction des besoins dans les différentes phases du programme et des profils disponibles) dont un sera le point focal genre du programme et de deux techniciens chargés de la circulation et gestion de l'information et de la tenue à jour du site internet du programme. La possibilité de renforcer l'équipe pour des périodes et des tâches déterminées en faisant appel à des étudiants mauritaniens en cours de formation ou à des jeunes volontaires internationaux devrait être examinée en fonction des opportunités et des besoins.

7.2. *Composante 2. Innovation et gestion des connaissances*

La composante sera mise en œuvre par une équipe constituée au sein de l'UP. Cette équipe devra disposer de compétences en agriculture, élevage, économie d'entreprise et technologies alimentaires. Elle sera composée de deux à quatre cadres (en fonction des besoins dans les différentes phases du programme et des profils disponibles) et de deux techniciens chargés des mêmes fonctions que ceux de la composante 1. De la même façon, il pourra être fait appel à des étudiants mauritaniens en cours de formation ou à des jeunes volontaires internationaux.

7.3. *Composante 3. Fonds d'appui aux filières*

La composante sera animée et suivie par une équipe créée au sein de l'UP. L'équipe disposera d'un budget de fonctionnement et de ressources destinées à financer d'éventuelles consultations juridiques, des traductions, etc. Elle sera appuyée par un secrétaire et un opérateur informatique. Les équipes responsables des composantes 1 et 2 devront les soutenir dans leurs domaines de compétences techniques respectifs.

Pour la mise en œuvre du FAF, une procédure simple d'appel à propositions, permettant des décisions transparentes et basées sur la sélection de la qualité des propositions émanant des acteurs des filières, a été définie. Ses étapes seront les suivantes:

- a) Les GTF définiront les thèmes ou "paquets" devant être appuyés par le FAF et les inscriront aux PTAF puis au PTBA;
- b) L'UP en consultation avec les GTF et la CP élaboreront pour chaque "paquet" un dossier d'appel à propositions, le publieront (médias, réseaux d'acteurs connus, etc.) et diffuseront les dossiers aux acteurs intéressés;
- c) L'UP appuiera les acteurs ayant soumis une proposition à élaborer leurs dossiers (formation standard, réponses aux questions, facilitation contacts, mise à disposition base de connaissances du programme, etc.);
- d) Les propositions seront remises sous pli scellé et seront examinées, évaluées et sélectionnées par la CT;
- e) L'UP passera un contrat avec les acteurs sélectionnés (cas de montants non soumis aux procédures mauritaniennes de marchés publics) ou un protocole définissant les modalités de passation de marchés et les autres modalités contractuelles (cas de montants plus importants, soumis aux procédures mauritaniennes de marchés publics);
- f) Les acteurs ayant soumis une proposition, la mettront en œuvre sous la supervision et le contrôle de l'UP; et
- g) Un suivi et une évaluation participatifs seront réalisés.

8. *Partenariats*

L'approche du programme est d'encourager les acteurs des filières à tisser un réseau de partenariats techniques durables et progressivement autonomes à l'échelle nationale et internationale. Les besoins et les opportunités de partenariats seront dégagés essentiellement des stratégies et des PAF. La construction des partenariats sera progressive et leurs formes seront évolutives en fonction des dynamiques et des besoins. Le programme permettra, en particulier, de mieux valoriser les acquis importants, des trois autres projets en cours, dans le domaine du développement communautaire et de celui des organisations rurales.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. *Affectation des fonds du prêt et des dons.* Le tableau ci-dessous détermine les catégories de dépenses autorisées financées par le prêt et les dons, l'affectation des montants du prêt et des dons à chacune des catégories et le pourcentage du montant des dépenses pour chaque article devant être financées dans chacune des catégories:

Catégorie	Montant du prêt affecté (Exprimé en DTS)	Montant du don affecté (Exprimé en DTS)	Montant du don fonds supplémentaires italiens (Exprimé en USD)	% des dépenses autorisées à financer
I. Équipement et véhicules	218 000	218 000		100% hors taxes
II. Animation, formation et études	1 214 000	1 214 000		100% hors taxes
III. Fonds d'appui	1 369 000	1 369 000	2 000 000	100% hors taxes et hors contributions bénéficiaires
IV. Fonctionnement	135 000	135 000		100% hors taxes
V. Frais de personnel	534 000	534 000		85% des dépenses
VI. Non alloué	386 000	386 000		
TOTAL	<u>3 856 000</u>	<u>3 856 000</u>	<u>2 000 000</u>	

2. *Montant minimum de retrait.* Les retraits ne peuvent être faits pour un montant inférieur à 20 000 USD ou équivalent, ou pour un montant que le Fonds peut fixer à tout moment.

3. *État de dépenses.* Les retraits relatifs à des dépenses peuvent être faits sur la base d'états de dépenses certifiés conformément aux procédures convenues entre l'Emprunteur et le Fonds. Les pièces justificatives relatives à ces dépenses n'ont pas à être remises au Fonds, mais seront conservées par l'Emprunteur et présentées aux représentants du Fonds lors de leurs inspections.

Annexe 3

Clauses particulières

1. *Suivi et Évaluation.* Le dispositif de suivi-évaluation du Programme devra permettre de répondre aux besoins d'information du Fonds et de l'Emprunteur sur l'activité, les résultats immédiats et l'impact à court et plus long terme du programme, de produire, organiser et diffuser les informations nécessaires à son pilotage stratégique. Le suivi-évaluation sera un élément essentiel de la mise à jour des stratégies et plans d'action et devra intégrer toutes les étapes du cycle de travail du programme. Une attention particulière sera apportée au suivi de l'efficacité des instruments de ciblage (pauvreté et genre). Le programme utilisera le Système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI) adopté par le Fonds pour mesurer et présenter les résultats et l'impact de l'ensemble des programmes qu'il finance. Pour la mesure des indicateurs d'impact une enquête sera menée en début de programme sur un échantillon représentatif du groupe cible du programme. Elle sera répétée avant l'examen à mi-parcours et avant la fin du programme.
2. *Manuel de mise en œuvre.* Une fois le Manuel soumis au Fonds pour avis et commentaires, l'UP le finalisera et le soumettra à l'Agent principal du programme pour approbation.
3. *Assurance du personnel du programme.* Le personnel du programme est assuré contre les risques de maladie et d'accident selon la réglementation en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur.
4. *Recrutement.* La sélection des cadres du programme se fera par voie d'appel d'offres national publié dans la presse nationale selon les procédures actuelles de l'Emprunteur, excluant toute discrimination. Les contrats seront établis conformément à la législation en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur. Le recrutement de ces cadres, soit le Coordonnateur, le RAF, le Responsable suivi-évaluation, l'Animateur principal, le Chargé de la communication et Point focal genre, l'Informaticien gestionnaire du site Internet, le Responsable de la composante FAF, le Responsable de la composante Innovation et gestion des connaissances, le Chargé des aspects agricoles et élevage; et, le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront décidés en accord avec le Fonds. Le personnel du programme sera soumis à des évaluations de performances organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur.
5. *Égalité.* Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du programme, conformément aux lois en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur. Cependant, l'Emprunteur s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes, notamment aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du programme.

Key reference documents

Country reference documents

Annuaire Statistique 1995-2005
Rural sector development strategy
Livestock development strategy
Agribusiness development strategy
Micro-enterprise development strategy
Gender development strategy
Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des Ménages (2000 & 2004)
Poverty reduction strategy paper

IFAD reference documents

Project design document (PDD) and key files
COSOP
Administrative Procedures on Environmental Assessment
IFAD Strategic Framework;
IFAD Learning Notes (targeting, gender, community development funds, etc.)
Framework for gender mainstreaming in PMD operations
IFAD Procurement manual
RIMS
Publication on Migrant laborers and Remittances

Other miscellaneous reference documents

Abdelkader, Iseelmou Ould. 2006. Etat des lieux et perspectives du secteur rural-aspects institutionnels et fonciers
Cuna, L., Dominic Smith et al. 2006. Making Value Chains Work Better for the Poor
FAO/Banque Mondiale. 2002. Initiative Elevage, Pauvreté et Croissance
PNUD, 2007-2008. Rapport sur le Développement Humain
UNICEF, MSAS. Février 2007. Projet CERF/Mauritanie. Dépistage Mensuel
WFP, 2006. Mauritanie. Analyse de la Sécurité et de la Vulnérabilité
WFP. 2006. Mauritania. Profile of cereal and livestock markets
World Bank, 2006. Country Assistance Strategy for Mauritania

Cadre logique

Objectifs	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Hypothèses /Remarques importantes/Mesures de limitation des risques
1. Objectif global Accroître les revenus et améliorer les conditions de vie des populations rurales les plus pauvres et notamment des femmes et des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> Incidence de la pauvreté réduite de 4% dans les régions d'intervention Nombre de ménages, individus (par genre), groupements et communautés bénéficiant (a) directement (obj. 9500 familles) et (b) indirectement des actions du programme (obj. 32 000 familles) 	<ul style="list-style-type: none"> EPCV 2008, 2012 et 2016 Enquêtes programme sur la pauvreté (dont SYGRI) Examen à mi-parcours et évaluation finale Recueil des opinions des bénéficiaires, acteurs et partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> Aléas naturels (sécheresses, crises acridiennes) Retour de l'instabilité politique
2. Objectif spécifique Par la promotion et le développement d'un nombre limité de filières, intégrer les populations cibles dans l'économie rurale et accroître la valeur ajoutée (en volume et pourcentage) leur revenant	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'individus (par genre), de ménages, de groupements et de communautés rurales pauvres participant aux filières Montant et part de la valeur ajoutée leur revenant Estimation de la pérennité des deux résultats ci-dessus 	<ul style="list-style-type: none"> Etudes/Dossiers par filière Bases de données sur les actions du programme, les bénéficiaires, les acteurs et leurs partenariats Rapports du S/E Rapports d'activités du programme 	<ul style="list-style-type: none"> Limitations du secteur privé mauritanien et climat des affaires qui reste difficile Réformes en cours, flexibilité de la stratégie et des instruments du programme
3. Résultats			
Composante 1: Facilitation Les Groupes de Travail par Filière (GTF) et les Pôles Géographiques d'Intervention sont fonctionnels, les pratiques de cogestion des filières et de dialogue de politiques sont renforcées et des formes innovantes de partenariats institutionnels, juridiques ou commerciaux sont mises en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Chaque groupe (7) élabore ou met à jour son Plan d'Action par Filière et négocie un programme de travail annuel avec le ProLPRAF Chaque PGI (5 à 10) a réalisé une étude locale de marché et s'est doté d'une stratégie locale par filière Thèmes abordés (au moins 3 par an); Évolutions des politiques, de la réglementation et des pratiques cohérentes avec la stratégie du ProLPRAF Nombre et typologie des partenariats (obj. 35), participation des femmes et des jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports du S/E Actes des réunions inter-acteurs, etc. Bases de données du programme Textes juridiques, réglementaires et administratifs 	<ul style="list-style-type: none"> Caractère innovant de cette approche Animation, progressivité dans la démarche du programme Capital social et pouvoir de négociation des populations cibles limités Stratégie et organisation du ProLPRAF et moyens apportés pour renforcer ces deux points
Composante 2: Innovation et GDC Les acteurs des filières se dotent d'une masse critique de compétences techniques et d'un réseau fonctionnel d'acquisition, de partage et de valorisation de celles-et réalisent des tests pratiques sur les innovations identifiées	<ul style="list-style-type: none"> Dossiers et bases de connaissances par filière élaborés, mis à jour et enrichis, et diffusion et utilisation de ceux-ci Nombre et type des innovations identifiées, testées et diffusées Nombre et type de bénéficiaires touchés par ces actions 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports du S/E Enquêtes auprès des acteurs Innovations identifiées testées et diffusées Innovations reprises au stade de diffusion dans les plans d'action 	<ul style="list-style-type: none"> Hétérogénéité des acteurs Réalisation de synthèses et traductions par l'équipe du programme, volet communication du programme Distances et enclavement Importants appuis à la mise en réseau, utilisation de technologies modernes de communication Capacité de suivi Implication des acteurs dès la conception des tests
Composante 3: Fonds d'Appui aux filières Les initiatives inscrites dans les plans d'action sont mises en œuvre par les acteurs des filières	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 150 initiatives cohérentes avec la stratégie du programme sont appuyées Nombre de personnes (par genre) ménages, groupes, communautés bénéficiaires appartenant au groupe cible participant Nombre et type d'emplois créés 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports du S/E (dont bases de données du programme et comptabilité) Rapports/Interviews des acteurs de chaque action 	<ul style="list-style-type: none"> Faiblesse du nombre de demandes d'appui ayant une qualité suffisante Rôle proactif de l'équipe du Programme Temps de réactivité des procédures du programme par rapport aux initiatives des acteurs trop long Flexibilité, adaptabilité de ses instruments en particulier composante 2 permettant de prendre en charge plus rapidement des études et tests
Composante 4: Gestion du Programme La gestion du programme est menée de façon efficiente et le système de suivi-évaluation fournit dans les délais les informations pertinentes	<ul style="list-style-type: none"> Rythme de présentation des demandes de décaissement Niveau du compte spécial Respect des délais de préparation du PTBA et de soumission des documents contractuels et qualité des documents Système S&E opérationnel dès l'année 1 Qualité de l'information produite par le S&E et respect des délais 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports de supervision Etats comptables et documents du programme Avis des acteurs de filières Bases de données à jour Rapports et autre matériel produit Avis des utilisateurs 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et diversité des actions appuyées, distances, difficultés de communication Outils de gestion performants et adaptés, personnel suffisant en nombre et compétences Implication des acteurs dans le recueil et la saisie des données de base

